

Nouvelles des Réserves et de la Protection de la Nature

Tous les rapports annuels de nos Conservateurs de Réserves ne nous étant pas encore parvenus, nous ne donnerons ici que ceux concernant l'Iroise, les îlots de la Baie de Morlaix, Méaban et Nar-Hor. La suite de ces comptes rendus paraîtra donc dans notre premier fascicule 1966.

Par ailleurs, certaines de nos réserves ne sont pas encore dirigées, équipées et gardées comme il le faudrait, soit parce qu'elles sont de création trop récente (Cap-Fréhel, Ile-aux-Chevaux), soit parce que nous n'avons plus de garde : c'est le cas de la Réserve de l'Iroise. Cette dernière a été visitée par notre collègue Jean-Claude Roché au printemps 1965. Il y a trouvé des colonies magnifiques et suppose même que le Pétrel fulmar y nidifie, mais il a assisté à des chasses traditionnelles aux Cormorans, Guillemots et Pingouins en pleine période de nidification... Il faut que 1966 voie l'organisation de ces réserves. Pour cela, il nous faut le concours de personnes de bonne volonté, décidées à en assurer une gestion attentive. Que ceux qui, habitant relativement à proximité de ces sanctuaires, accepteraient cette tâche bénévole se fassent connaître d'urgence. Nous les en remercions vivement à l'avance.

RESERVE DE L'IROISE

La Réserve de l'Iroise a été créée en février 1960 par location d'îlots au service des Ponts et Chaussées du Finistère. L'acte de location concerne : Kerouroc (dans la chaussée des Pierres-Noires), le Lion du Toulinguet et les Tas-de-Pois (en Camaret), Lytiry, Morgal, l'île-aux-Chrétiens (dans l'archi-

Sterne de Dougall survolant sa colonie dans la Réserve de l'Iroise

(Photo Michel Brosselin, 1965)



pel de Molène), Youre'h korz, Ar youe'h, Roc'h Nell à Cadoran, Roc'h Nel à Penn ar Roc'h, Yuzin, Enez-ar-Bouyou-glas (à Ouessant).

Malheureusement, des difficultés sont très vite apparues. Après un an de service, notre garde a dû nous quitter ; certains îlots loués à l'Administration se sont révélés être propriétés privées (Lytiry, Morgal, île-aux-Chrétiens) ; d'autres, très intéressants du point de vue ornithologique, en particulier Bannec, n'ont pu être mis en réserve. Ainsi, pour ces îlots de l'Iroise, qui devraient constituer l'une des plus belles réserves de Bretagne, nous nous sommes heurtés à des difficultés de location et de gardiennage, qui nous ont empêché de réaliser un bel ensemble. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenu de commentaires depuis 1960 (Cf. P.A.B., n° 23, pp. 246-47. Projets de réserves finistériennes).

Les énumérations des espèces nicheuses ont été faites à plusieurs reprises dans notre revue : nous n'y reviendrons pas. Pour les Tas-de-Pois, le Foulinguet, Kerouroe et Bannec, les effectifs se maintiennent tant bien que mal, malgré les incursions répétées de plaisanciers ou de pêcheurs désœuvrés. Par contre Lytiry, qui, en 1960, abritait plus de 300 couples de Sternes de 5 espèces différentes, n'en possédait plus une seule en juin 1965. Cet exemple désolant nous montre combien la dégradation des lieux de nidification peut être rapide, surtout lorsqu'il s'agit d'espèces (comme les Sternes ou les Alcédés) qui réclament quiétude et sécurité pour se reproduire.

Albert LUCAS, Conservateur.

RÉSERVE DE LA BAIE DE MORLAIX (FINISTÈRE)

Malgré un printemps froid et pluvieux en Bretagne, la nidification sur les îlots de la Réserve s'est déroulée normalement et nous avons enregistré avec plaisir une augmentation générale des espèces.

Il est apparu que les occupants sont arrivés un peu plus tôt que l'année précédente sur leurs stations. Aux îles Verte, Vezoul, Beglem et Ricard, les Goélands se disputèrent chaudement les places et, comme à l'habitude, il y eut gros effectif de Goélands argentés et seulement quelques couples de Goélands marins et bruns.

La colonie de Macareux s'est augmentée d'une dizaine de couples à l'île-aux-Dames, créant un nouveau foyer de trois nids au bord de la falaise SW et occupant quelques excavations sous des rochers, paraissant sur le chemin de se reconstituer comme nous l'avons connue il y a quelques décades.

Si le couple de Cormorans huppés habituel déserta Ricard, en contrepartie nous pouvions dénombrer sur le Vezoul, 7 de leurs nids au lieu de 3 l'an passé.

Les Sternes furent aussi nombreuses en quantité, peut-être pas dans le rapport des espèces. Il y eut une légère baisse chez la Pierre-Garin qui, d'autre part, perdit un certain nombre de poussins au premier jour. La Dougall ne fut représentée que par quelques couples. Par contre, la petite colonie de Gueks installée sur le sommet de l'île passa à 31 nids sur l'espace restreint qu'elle occupe. La Sterne arctique, plus difficile à détecter parmi ce monde tourbillonnant d'oiseaux, fut évaluée à une dizaine de couples.

La Réserve étant maintenant connue du public, notre garde Pierre COLLETER, dévoué et vigilant, n'eut pas à intervenir. D'ailleurs les gens en étaient avertis par l'apposition à terre de deux nouveaux panneaux, l'un à l'embarcadere de Térénez, l'autre au bourg de Carantec dont la mairie voulut bien assurer la pose et la surveillance.

C'est la meilleure occasion de remercier très sincèrement ici M. le Maire de Carantec et les membres de son Conseil pour leur grande obligeance envers la S.E.P.N.B. et de l'intérêt qu'ils lui portent.

Un seul point noir est apparu à notre tableau. Nous devons déplorer l'arrêté de M. l'Administrateur de la Marine déclarant l'Huître « oiseau nuisible à la Conchylogie » dans le ressort du cercle de Morlaix, hormis les îlots de la Réserve. Mais les coups de fusil aux alentours durant le stade de nidification ne sont pas faits pour assurer la pleine tranquillité aux oiseaux et ouvrent la porte à certains excès.

Ed. LEBEURIER, Conservateur.



Cormoran huppé immature à Ouessant (Réserve de l'Iroise), septembre 1965

(Photo M. Brosselin)

RESERVE DE MEABAN, EN ARZON (MORBIHAN)

En 1965, Méaban a suscité le même intérêt ornithologique que les années précédentes. Nous y avons effectué neuf visites ; le 9 avril pour remettre en état les pancartes et ajouter une troisième ; le 24 avril pour permettre à des botanistes de la S.E.P.N.B. d'ébaucher une carte de la végétation ; les visites suivantes furent consacrées aux Sternes ; la neuvième visite, le 12 octobre, eut lieu pour juger de Méaban en dehors de la saison des nids.

Méaban c'est avant tout les Sternes. Toujours les « Caugek », les « Pierregarin », les « Dougall », pas encore de Sterne arctique selon nous. Il semble que cette année, la nidification des Sternes ait gagné en importance ; à vrai dire, nos observations ont été plus précises sinon plus nombreuses.

Nous nous sommes penchés davantage sur les « Dougall » à cause de la disproportion que nous avons tant de fois remarquée, les années précédentes, entre le grand nombre des adultes et le petit nombre des nids que nous nous efforcions de découvrir sur les bords de la falaise Sud. Nous avons observé cette année que la « Dougall » ne se contente pas de la bordure de falaise, que sa tendance à se localiser dans les éboulis rocheux l'avait amenée à nicher dans les ruines d'une vieille bâtisse, en plein centre de l'île.

Les « Caugek » ont formé des colonies toujours très denses ; les « Pierregarin » ont continué à pratiquer une nidification selon le mode dispersé, déjà mis en évidence par M. O. LE FAUCHEUX.

Le décompte des pontes a été effectué les 22 et 25 mai, le système des tickets ayant été utilisé pour éviter qu'une ponte ne soit comptée deux fois. Nous avons obtenu les chiffres suivants :

	Ponte de 1 œuf	Caugek Ponte de 2 œufs	Total des pontes	Pierregarin	Dougall
22 mai	1712	460	2172		
25 mai	183	67	250	482	156
Total	1895	527	2422		

Total général : 3060

Les premières pontes furent effectuées le 6 ou 7 mai ; trois jours de retard par rapport à l'an dernier.

Chez les poussins, pas d'épizootie apparente. Il y eut cependant une hécatombe lors de la tempête du 16 juin : 200 poussins environ succombèrent. Quant à la mortalité due aux incursions de plaisanciers, elle a pu avoir lieu au mois de juillet ; mais à cette époque la majorité des jeunes volent. Cependant ces incursions n'ont rien d'imaginaire, certaines nichées doivent s'en ressentir ; c'est pourquoi nous avons procédé par des circulaires de mise en alerte de toutes les administrations à incidence maritime, pour qu'à leur contact les plaisanciers apprennent le respect de Méaban. Que dire de l'intervention d'un hélicoptère de la Protection civile venu se poser sur l'île pour secourir deux jeunes apprentis marins échoués là par la force des courants ? Qu'il est heureux que cela ne se soit produit un mois plus tôt et que les parages de Méaban ne sont pas de tout repos !

Les botanistes aussi s'attaquent à Méaban. M^{lle} Bisqué, M. et M^{me} MÉNEZ. M. l'abbé BENOÎT ont déjà visité l'île une fois, au printemps, d'autres visites sont indispensables. L'article qui se prépare ajoutera, nous l'espérons, à la célébrité de Méaban.

La dernière visite nous a encore éblouis. Les Sternes étant absentes, ce qui est normal pour un 12 octobre, il s'y trouvait à les remplacer : 100 Grands Cormorans, 200 Courlis cendrés, 200 Huitriers, 40 Gambettes, 2 Pluviers argentés, 100 Laridés et 1 Faucon crécerelle.

Méaban, réserve débordante d'oiseaux en toute saison, voilà qui vaut à M. le Marquis DE GOUVELLO plus de remerciements de notre part que d'habitude, voilà qui fait entrevoir au garde M. SEVERAN bien du travail, à nous tous bien des joies.

René BOZEC, Conservateur.

RESERVE DE NAR-HOR, EN SAUZON, BELLE-ILE (MORBIHAN)

Si les Huitriers-pie, les Cormorans huppés et les Goélands ont continué à prospérer dans la Réserve de Nar-Hor, par contre le joyau de ce sanctuaire ornithologique, la petite colonie de Mouettes tridaetyles était absente cette année. On ne saurait en incriminer les habitants de Belle-Ile ni les touristes, qui respectent parfaitement la Réserve et y sont très attachés, mais on peut rapprocher l'abandon de cette station de Mouettes tridaetyles, la plus méridionale de toutes, de celle de l'îlot rocheux de Roc'h Nell, autre réserve de la S.E.P.N.B., face à la pointe de Cadoran, à Ouessant. Cette colonie florissante d'une cinquantaine de couples installés dans un îlot particulièrement difficile d'accès, n'eut pourtant qu'une existence éphémère. Souhaitons qu'un tel sort ne soit pas réservé à Nar-Hor. Il serait intéressant en tout cas d'étudier si des faits analogues ont été notés dans



Quelques aspects de la reproduction des Sternes à Méaban
En haut : concentration d'adultes sur les nids ; en bas : la densité
des œufs et poussins.

(Photos René Bozec)

les Iles Britanniques où les colonies de Mouettes tridactyles sont beaucoup plus nombreuses qu'en France, ou si ces disparitions paraissent liées au fait que cette espèce est en Bretagne à l'extrême limite de sa distribution géographique.

Une nouveauté pour Belle-Ile, les Vanneaux huppés ont niché principalement à l'aérodrome, tandis qu'une Aigrette garzette isolée a été observée ce printemps tout autour de l'île.

Mlle G. LE TALHOUDEC, Conservateur.

Protection des oiseaux de proie et autres "nuisibles"

Dans notre numéro 40 (p. 31), nous avons fait part à nos membres de la mesure prise en Belgique en faveur des Rapaces diurnes désormais tous protégés du 1^{er} mars au 31 juillet. Nous avons alors formulé le souhait que la France marque le pas en instaurant la protection de tous les Rapaces diurnes... Hélas ! c'est un tout autre geste qui émane du Conseil Supérieur de la Chasse. Voici en effet le texte de la circulaire qui, en novembre 1965, a été adressée aux Fédérations Départementales des Chasseurs.

REVISION DE LA LISTE DES ANIMAUX NUISIBLES

Dans sa séance du 28 avril 1965, le Conseil Supérieur de la Chasse a :

- 1^o) procédé à une révision de la liste des animaux nuisibles dont la destruction donne lieu à des attributions de primes ;

- 2^o) majoré les taux précédemment fixés, en ce qui concerne ces primes. Les nouveaux taux arrêtés qui constituent des maxima sont indiqués ci-après :

Mammifères. — Loutres, fouines, martres, putois : le taux des primes pour chaque animal détruit : 3 F — Hermine, belette (1 F 50) — Renardeaux (2 F) — Renards (6 F) — Chat sauvage, chat-haret (2 F 50).

Rapaces. — Autours, milans, éperviers, faucons (à l'exception des faucons crécerelle, crécerellette et kobez), le taux des primes pour chaque animal détruit : 3 F.

Bees droits. — Corbeaux, pies (1 F 50) — Geais (0 F 80) — Œufs de ces oiseaux (0 F 20).

La liste ci-dessus est absolument limitative.

Dès lors, les animaux qui ne figurent pas dans la nomenclature des animaux malfaisants et nuisibles du Règlement permanent sur la police de la chasse en application dans chaque département, devront être rayés de cette liste.

Le C.S.C. estime qu'afin d'empêcher des fraudes éventuelles de la part des bénéficiaires des primes sus-énoncées, il conviendra d'appliquer, dorénavant, des méthodes de contrôle très sévères pour l'identification des mammifères et des oiseaux dont il s'agit.

Cette tarification officielle d'animaux qui font partie des beautés de la Nature et à ce titre appartiennent de fait à la collectivité toute entière a quelque chose de révoltant. Le système des primes pour la destruction des oiseaux est de plus en opposition formelle avec l'esprit de la Convention de 1950 que l'on n'a pas hésité à appliquer à d'autres titres (Chasse de printemps) et qui doit en effet, même non ratifiée juridiquement, constituer la charte de la législation cynégétique de toutes les nations. Sans doute, certaines espèces surabondantes peuvent et doivent même, pour une saine gestion de la nature, être contrôlées, mais est-ce le cas pour les Loutres, les Chats sauvages et nos malheureux Rapaces diurnes, de plus en plus rares en dépit de mesures conservatrices trop limitées prises en leur faveur.

Les optimistes verront néanmoins dans ce texte quelques éléments nouveaux, ainsi le Blaireau n'est plus considéré comme un mammifère justi-